

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 22 avril 2026**

**L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 20 heures 30, le conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la présidence de Monsieur Jérémy TRACQ, président.**

*La convocation a été envoyée en date du 16 avril 2026.*

**Présents :** Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Cédric BERMOND, Stéphane BOYER, David BRUBALLA, Jean-Marc BUTTARD, François CAMBERLIN, Sophie CHARVOZ, François CHEMIN, Christian CHIALE, Frédéric CHICOT, Jean-Marc COUVERT, Clotilde DUCROUX VERNIER, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Cédric GUEHO, Pascal LAGLERA, Claudine LANFREY, Catherine PASTEL, Denis PASTEL, Aurore PETIT, Laurent POUPARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Magali ROUARD, Karine ROUTIN.

**Absents :** Blandine CHARVOZ, Elodie FAVRE, Bernard ZIZEK.

**Procurations :** Blandine CHARVOZ à Humberto FERNANDES

Elodie FAVRE à Jacques ARNOUX

Bernard ZIZEK à Catherine PASTEL

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 30

Monsieur Jacques ARNOUX a été désigné secrétaire de séance.

**Objet : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)**

Monsieur le président expose à l'assemblée que conformément aux statuts du SIRTOMM, l'assemblée doit désigner cinq délégués titulaires et un délégué suppléant au sein de ce syndicat.

Il précise que l'ensemble de ces délégués est désigné au titre de l'EPCI mais que la CCHMV peut également désigner les délégués parmi les conseillers municipaux des communes membres.

Monsieur le président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le conseil communautaire,**

**Vu** l'exposé de Monsieur le président ;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Décide** de désigner les membres au scrutin public ;
- **Désigne** les représentants de la CCHMV pour siéger au comité syndical du SIRTOMM :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
François CHEMIN	Jacques ARNOUX
Humberto FERNANDES	
Jean-Marc COUVERT	
Catherine PASTEL	
Cédric GUEHO	

- **Charge** Monsieur le président de l'exécution de la présente délibération.



Fait et délibéré en conseil communautaire en séance de ce jour.  
Pour copie conforme, Modane, le 24 avril 2026.

Le secrétaire de séance  
Jacques ARNOUX

Le Président  
Jérémy TRACQ

